

Brevet N°	85436	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
du	27 juin 1984	
Titre délivré :	24 JAN. 1986	



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

COLORTEX S.A., 2 boulevard Royal, Luxembourg, représentée par (1)
Monsieur Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg,
agissant en qualité de mandataire (2)

dépose(nt) ce vingt-sept juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre (3)
à 15,00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :

Machine Imprimante Electronique (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de _____ le _____

3. la description en langue française _____ de l'invention en deux exemplaires;

4. 2 _____ planches de dessin, en deux exemplaires;

5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,

le vingt-sept juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :

_____ (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de

(6) _____ / _____ déposée(s) en (7) _____ / _____

le _____ / _____ (8)

au nom de _____ (9)

élit(é lisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg _____

Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg (10)

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 18 _____ mois. (11)

Le mandataire _____

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des
Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

27.06.1984

à 15,00 heures



Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,
s. d.

MEMOIRE DESCRIPTIF
DEPOSE A L'APPUI D'UNE DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION
AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

COLORTEX S.A.

Machine Imprimante Electronique

4

L'invention est décrite ci-après sous référence aux illustrations suivantes, ainsi qu'en corrélation avec les indices non-illustrés y représentés par les chiffres ci-après:

1 adresse correcte	5 Timbre correct
2 adresse à l'envers	6 Timbre à l'envers
3 adresse tournée à droite	7 Timbre tourné à droite
4 adresse tournée à gauche	8 Timbre tourné à gauche:

Fig. I , est une vue d'ensemble d'une machine imprimante de "poche": 9 est le châssis, IO la bande imprimable, II l'écran d'affichage, I2 les touches et I3 le clavier.

Fig. 2 , illustre une machine selon la Fig. I mais sur la bande de laquelle sont imprimés un timbre 5 et une adresse I.

Fig. 3 , illustre une machine dont la bande comporte une adresse I imprimé longitudinalement à droite sur la bande et une seconde adresse à gauche.

Fig. 4/5 , illustrent une machine munie d'une fente partielle en haut, à gauche, pourvue d'une enveloppe positionnée verticalement pour impression de l'adresse 2 et une enveloppe positionnée horizontalement pour impression du timbre 7.

Fig. 6/7 , illustrent une variante selon Fig. 4/5, pourvue de deux enveloppes à bord supérieur replié avec impression de l'adresse 3 et du timbre 5

Fig. 8/9 , illustrent une variante de la Fig. 4/5 avec fente à droite avec adresse 4 et timbre 6.

Fig. IO/II , illustrent une variante de la fig. 4/5 comportant un circuit procurant une impression de l'adresse I et du timbre 8 ou I et 5.

Fig. I2/I3 . illustrent une variante selon fig. 4/5 mais munie d'une fente complète à gauche, pourvue d'une enveloppe avec impression de l'adresse I et du timbre 5.

Fig.I4 , illustre une variante de la Fig.4/5 , pourvue d'une fente complète en haut avec adresse I et timbre 5.

Fig.I5 , illustre un clavier amovible avec au moins une touche en cristal liquide, au moins mono-fonctionnelle.

Fig.I6 , illustre une machine de plus grand format, comportant, éventuellement, plus d'un dispositif imprimant, ou de forme circulaire (non-visible).

Fig.I7 , illustre une machine selon fig. I6 équipée d'un dispositif manuel ou automatique d'introduction de supports imprimables, leur impression et éjection, de commutateurs d'indices (non-représentés) et de branchements externes (non représentés) à une mémoire p.ex..

L'invention concerne la création d'une petite machine imprimante, au moins sur rouleau de bande imprimable, de dimensions de "poche", électronique, servant essentiellement à effectuer des impressions de textes courts, au moins sur papier, de largeur au moins inférieure à la largeur maximale de papier admis par le charriot des machines à écrire, du marché, le moins large.

Elle comporte un châssis du genre des calculatrices électroniques pourvues d'une bande imprimable de papier, au moins adhésif, ainsi qu'un circuit électronique au moins imprimé, dénommé "circuit" ci-après, des touches, au moins mono-fonctionnelles, formant clavier d'activation par connection audit circuit.

Ledit circuit comporte, avec les connections correspondentes, des touches de majuscules et minuscules de lettres d'au moins un alphabet et autres signes requis ainsi qu'un symbole de timbre postal, et comprend en outre les interconnexions effectuant les quatre opérations fondamentales de calcul et les touches requises au clavier.

Nous dénomerons les susdites lettres, chiffres, signes, ainsi que le symbole "timbre" ci-après décrit, par l'appellation "indices", dans le texte qui suit.

Le susdit circuit comporte un moyen de raccordement à une source d'énergie, au moins interne au susdit châssis, activable par les susdites touches.

Le susdit circuit est raccordé à un écran d'affichage mémorisé par manipulation des susdites touches.

↓

Ledit écran affiche lesdit indices côte à côte sur au moins une ligne horizontale, avec positionnement séquentiel, au moins, de droite à gauche, formant mots, phrases et signes défilant séquentiellement à leur introduction et à tout rappel.

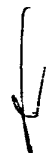
Ledit défilement permet, par touches et circuits appropriés, d'effectuer manuellement correction d'erreurs et, au surplus, pour la composition d'une adresse p.ex., "l'encadrement" et l'étagement souhaité en lignes superposées, nom, localité, pays, téléphone et, pour certaines professions, ordonnances médicales, la date etc., Fig. I/I, l'encadrement consiste, pour un texte-adresse p.ex., à positionner sur le même axe vertical les centres du texte de toutes les lignes horizontales superposées; Manuellement ledit "encadrement" s'effectue par touches sectionnant chaque ligne et les positionnant au moyen d'espacements appropriés; Ladite opération est ici limitée, en largeur, à la "capacité" des machines de ce genre, habituellement de huit à douze indices, ce qui permet d'établir au moins une adresse abrégée horizontalement; La composition d'adresses non-abrégées et l'encadrement automatique sont décrits plus loin.

Le susdit circuit électronique comprend également, avec touches adéquates, une pre-programmation de l'encadrement symbole d'un timbre-postal, Fig. 2/5, tel qu'appliqué par affranchisseuses autorisées par le service des Postes. Symbole imprimable au moins par tranches successives.

Il s'y ajoute touches et circuits appropriés imprimant la valeur du timbre, non pas séquentiellement de droite à gauche mais au centre même du symbole précité, éventuellement date et numéro d'identification.

Le susdit "circuit" effectue la mémorisation et la répétition par touches appropriées; Il peut comporter pour certains usages, tels que médecins, une mémoire permanente de l'adresse, date etc. en plus de la mémoire normale.

Après mémorisation les indices sont transférés à un dispositif d'impression usuel activé électroniquement, pour être imprimés, à volonté répétitivement, sur la bande du susdit rouleau imprimable, ligne horizontale par ligne d'indices verticalement au regard de l'opérateur, sur papier adhésif, qui sera propulsé hors du châssis après impression de chaque ligne, sectionné de manière usuelle et collé à l'endroit souhaité pour les adresses et timbres-poste.



Pour son agréation comme émettrice de timbres, par le service des postes, le circuit électronique susdit sera pourvu d'un raccordement, au moins externe, non représenté, permettant d'introduire électroniquement dans ledit circuit un chiffre de valeur correspondant au montant total de timbres-postes payés par l'utilisateur de chaque machine; Ledit dispositif d'introduction sera à la disposition des services postaux seuls; L'on peut équiper lesdites machines de diverses sécurités contre le vol de timbres, sécurités pour la poste et pour l'utilisateur: pour la Poste, p.ex., sécurité éprouvée tel qu'un code connu d'elle seule, couplé avec le montant maximum de valeur introduit dans la machine, qui, atteignant le maximum de valeur bloque le compteur valeur et l'impression de timbres; pour l'utilisateur un chiffre choisi par lui dans le circuit calculateur qui branche le circuit "timbre" avec sa touche d'activation et débranche à chaque arrêt.

Ledit type de machine, relativement simple, peut être fabriqué à un coût très économique: Elle est susceptible de rendre des services appréciables à des particuliers, professions libérales, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux services des Postes mêmes: Chaque guichet et même chaque facteur peut être muni d'une petite machine débitant toutes les valeurs de timbres requises.

Il ne s'agit ici ni d'une machine à écrire ni d'une machine affranchisseuse telles qu'agréées par l'administration postale, ni d'une machine à débiter des timbres:

D'une part, contrairement aux machines à écrire mécaniques ou électroniques, elle ne comporte pas de charriot mobile ni marteaux articulés de frappe des caractères et, enfin, la réduction de la largeur maximale du texte horizontal est limitée de manière inaltérable: elle est restreinte à un maximum, alors que les machines à écrire comportent, inversement, un maximum réductible à un minimum, soit un moyen de réglage qui, dès lors, forme une combinaison de moyens distincte puisque son "minimum" flexible correspondra au "maximum" immuable de la présente combinaison, la première étant inaltérable tandis que la seconde est modifiable.



Les machines à affranchir impriment un symbole de timbre dont le chiffre de valeur est positionné au centre du timbre "ne-varietur", c.a.d., que ledit chiffre ne peut pas être positionné ailleurs; Dans la présente machine les chiffres sont positionnables à divers endroits autres que le centre du timbre, ce qui témoigne de ce que les moyens ad-hoc respectifs de l'affranchisseuse et de la présente machine sont distincts; les deux combinaisons de moyens sont, dès lors, distincts aussi, l'un procurant un résultat fixe et l'autre un résultat modifiable.

Ensuite, à l'encontre des affranchisseuses, les présentes machines réalisent en outre, la composition à volonté, librement, de mots et phrases et leur modification instantannée successive ou leur impression répétitive, ce qui en fait une combinaison encore plus distinctive.

Quant aux machines débitrices de timbres, leur principale différence n'est pas seulement qu'elle débitent de "vrais" timbres en comparaison à un symbole de timbre, mais essentiellement en ce que la débitrice de timbres n'émettra que des timbres aux valeurs individuelles introduites, arrêtera le débit avec l'épuisement successif des valeurs les plus demandées, même si elle contient encore une provision de timbres d'autres valeurs; Par contre la présente machine continuera à émettre des timbres, même de la valeur la plus demandée, jusqu'à épuisement de toute valeur ou valeur totale y introduite; Elle opère pareillement pour toutes valeurs quelconques de timbres.

Les performances de ce genre de machines peuvent être diversifiées et améliorées. Par exemple, ci-dessus la largeur horizontale des lignes pourrait être limitée à la capacité de huit à douze et, sans augmentation de ladite capacité, la largeur du texte peut être augmentée en disposant le susdit circuit électronique pour effectuer l'affichage des "indices" toujours verticalement, comme décrit ci-avant, mais pour ne les mémoriser qu'après pivotement de 90° vers la droite autour de leur axe, de sorte qu'ils se présenteraient couchés au regard de l'opérateur.

Dès lors, les lignes d'indices s'impriment non plus en travers de la largeur horizontale de de la bande du rouleau imprimable, mais parallèlement à sa longueur, soit verticalement, et le nombre d'indices maximum par ligne verticale

n'est plus limité par la largeur de la bande mais, nécessairement, par la capacité mémorielle: le nombre de lignes superposées sera naturellement limité par la largeur de la bande imprimable; l'encadrement par défilement d'indices verticaux sur l'écran, s'effectuera comme décrit ci-avant, conjointement avec l'opération ci-après

Le circuit électronique effectuera un classement séquentiel des indices à partir du premier de chaque ligne: pour deux lignes de trois indices p.ex.: ABC et DEF, la mémoire enregistrera séquentiellement: AD-BE-CF; pour trois lignes p.ex.: $\begin{matrix} ABC \\ DEF \\ GHI \end{matrix}$, ce sera séquentiellement, ADG- BEF- CFI, toujours pivotés à 90° à droite; Le circuit électronique transfert dès lors au circuit d'impression la susdite séquence et l'impression s'effectue en tranches horizontales, d'indices couchés horizontalement, en lignes superposées de haut en bas de la bande imprimable progressant vers le haut, reconstituant à 90° la séquence initiale $\begin{matrix} D & B & A \\ F & E & C \\ H & I & G \end{matrix}$ et son équivalent d'adresses, mots etc., dans le sens de la longueur de la bande imprimable. (Fig.3).

Il en est de même pour les timbres et autres textes à imprimer sur bandes adhésives à détacher et coller en place souhaitée.

Au lieu d'effectuer un pivotement à 90° à droite, l'on peut pivoter à gauche; cela requiert du circuit électronique un pivotement à gauche de 90°, Fig.3, une inversion séquentielle du premier au dernier indice de chaque ligne conformément à l'encadrement précité, sans que le résultat soit supérieur au pivotement à 90° à droite.

Les susdites machines n'opèrent que sur bande imprimable et sont valables telles quelles; elles ne sont cependant pas agencées pour imprimer directement et correctement, c.a.d., sur la face d'une enveloppe ou de papier. Ci-après le terme "enveloppe" désignera une enveloppe, vue de face, sur laquelle, conventionnellement, l'adresse s'imprime dans le coin haut gauche et le timbre s'appose dans le coin haut droit, ou autre support imprimable introduit de l'extérieur.

Pour pouvoir effectuer l'opération susdite, le châssis de la susdite machine est pourvu d'un passage ou conduit partiel en forme de fente permettant introduction, au moins manuelle, de l'extérieur par la tête, Fig.4 / Fig.5, dans le châssis, à l'endroit du passage de la bande imprimable, provisoirement enlevée, et

de son contact avec le dispositif électronique d'impression susdit, d'une enveloppe, papier à lettre ou autre, venant remplacer la susdite bande imprimable, pour recevoir directement impression correcte des indices voulus.

Dans le cas du premier type de machine imprimant les indices verticalement, face à la vision de l'opérateur, l'introduction d'un support imprimable de l'extérieur, tel qu'une enveloppe, conduira à une impression inversée sur le haut de l'enveloppe, C.a.d., une adresse à l'envers, Fig.4/ 2, timbre tourné à droite, Fig.5/ 7.

L'on peut obtenir une impression correcte en pliant le bord supérieur du support imprimable, imprimant sur le susdit bord replié; Après dépliage l'impression du timbre est correcte, Fig.6 / 5, l'adresse est orientée à droite Fig.7/3. Mais pareilles impressions ne sont généralement pas souhaitables.

Ce même type de machine produira une impression correcte par modification de l'exécution du circuit électronique pour qu'il fonctionne comme décrit, Fig. 4 et 5, ci-avant, sauf qu'il mémorise les indices pivotés, non pas à 90° mais, à 180°, sectionne par touche appropriée et, simultanément, intervertit la séquence entre le premier et le dernier indice de chaque ligne, encadrement par classement en lignes superposées et inversion séquentielle desdites lignes, dont la dernière devient la première à être imprimée, reconstituant sur enveloppe une adresse correcte, Fig.10/I: le timbre se présentera tourné à gauche, Fig.II/8.

Une autre exécution consiste à placer le dispositif d'impression et la susdite fente en haut à gauche, en une extension du châssis, Fig.I2; Le pivotement de 90° à droite donnera un timbre correct dans le coin haut droit de l'enveloppe, Fig.I2 /5, tandis qu'un pivotement tel que susdit de 180°, permettra une adresse-abrègée dans le coin haut gauche de l'enveloppe.

Dans la susdite exécution du châssis, l'extension de la fente pour y permettre le passage par glissement de l'enveloppe entière, d'un bout à l'autre, procure, Fig.I3/ I et 5, une impression correcte du timbre avec pivotement indiciel à 90° et, avec pivotement à 90° plus inversion séquentielle de chaque ligne, décrit ci-avant, donne une adresse correcte non-abrègée.

f

D'autres exécutions avec fente partielle ou totale positionnée à droite ou en bas procurent des combinaisons aux effets analogues.

Une exécution préférée est conforme à la Fig. I4, avec machine démunie de son rouleau de papier imprimable et pourvue en haut d'une fente permettant le passage par glissement de l'enveloppe d'un bout à l'autre du châssis; en même temps le circuit électronique exécute, par touche, le pivotement à 180° pour l'adresse et le timbre et, simultanément, inversion séquentielle de toutes les lignes pour l'impression correcte de chaque ligne.

Ladite exécution procure ainsi, avec enveloppe face haute vers le bas, une impression correcte du symbole timbre et de l'adresse-abrégée, par un seul glissement longitudinal de l'enveloppe de droite à gauche et, dès lors, ne requiert plus qu'une seule opération manuelle; le glissement de gauche à droite procure les mêmes impressions correctes mais requiert une deuxième opération manuelle de positionnement de l'enveloppe, après impression de l'adresse abrégée, qui pousse l'enveloppe hors de la fente.

Un accroissement adéquat de la capacité latérale de la machine, p.ex. à 16 indices, Fig. 2, permet l'impression d'un grand nombre d'adresses non-abrégées.

Les exécutions décrites ci-avant comportent toujours le maintien de l'usage possible de la bande imprimable, devant servir pour le timbrage, adressage de plis ou colis trop épais que pour passer dans la fente du châssis.

Il en est de même pour les modèles qui suivront, la bande imprimable adhésive, interne ou externe au châssis constituant fondamentalement un des moyens permettant la limitation de la hauteur de la fente et de l'encombrement de la machine.

Les susdites exécutions ne sont qu'exemplatives; elles suggèrent diverses variantes possibles qui ne modifient pas la combinaison inventive des exécutions susdites.

D'autres exécutions encore conduisent à des machines plus complexes, p.ex.: L'on pré-programmera diverses opérations, telles que "l'encadrement" à partir de la première ligne.

A cete efft, une impulsion mémorisée est introduite dans le circuit électronique manuellement, par touche, à la fin de chaque ligne sans égard aux espacements, ou blancs, le circuit réalisant l'encadrement automatiquement.

L'impression séquentielle, d'indices ou ligne par ligne, peut être remplacé par l'incorporation dans le chassis d'un dispositif d'impression de plusieurs lignes à la fois, en bloc; L'on peut aussi incorporer dans le chassis plusieurs dispositifs d'impression, l'un imprimant les timbres et l'autre l'adress simultanément, effectuant les deux opérations avec une seule intervention manuelle, ou imprimant successivement, par rouleau, toujours par une seule intervention manuelle.

L'on peut d'ailleurs programmer les opérations d'introduction manuelle ou automatiques dans la fente du chassis, impression au moins séparément du timbre et adresse, puis éjection. (Fig.17).

Lesdites machines, adaptées à la fixation murale et pourvues de compteurs de monnaie remplacent avantageusement les débiteurs publics de timbres, moyennant les adaptations utiles requises.

Lesdites opérations se rapportent de préférence a des exécutions de machines de plus grande dimension telle qu'illustrée par la Fig.16.

Cependant l'on peut accroître le nombre de fonctions même de machines de poche, sans accroissement de la superficie du clavier:

Il est connu d'utiliser chaque touche du clavier pour plusieurs fonctions et de renseigner les indices autour de la touche: p.ex.: une fonction dont l'indice est situé au centre de la touche, une deuxième avec indice à gauche de la touche, une troisième en haut, une quatrième à droite et une cinquième fonction en bas de la touche, lesdits indices pouvant figurer sur la touche même, pourvue d'une base de dimensions adéquate pour leur inscription.

Lesdites séries d'indices de gauche, haut etc. sont corrélées et utilisées conjointement avec des circuits électroniques spécifiques lorsque ces derniers sont activés par commutateur-p.ex. positionnés sur un des côtés du châssis, ou des touches - qui mettent en service la série des indices désirés, avec leur circuit; un clavier de 40 touches peut ainsi permettre à l'opérateur de sélectionner visuellement et d'activer deux cents indices; c'est suffisant pour une langue occidentale p.ex.

C'est insuffisant pour deux langues, p.ex. une langue occidentale et l'Arabe, le Russe ou une langue orientale; nous décrivons ci-après le principe de diverses exécutions accroissant considérablement et même de manière presque illimitée la capacité d'affichage visuel d'un clavier donné et, corrélativement, l'utilisation par l'opérateur d'une très grande gamme d'indices visibles sur le même clavier opératoire.

Le principe réside dans l'exécution de la machine avec un "faux" clavier mobile; ledit faux clavier comporte p.ex., des touches souples ou élastiques portant inscription des indices désirés sur la face supérieure, p.ex., cinq indices par touche. Ledit "faux clavier est enchassé amoviblement, de manière quelconque dans le haut du châssis. Il comporte à l'endroit prévu pour chaque touche une protubérance à la face supérieure ou inférieure ou les deux; la face inférieure, en regard du centre des protubérances de la face supérieure, est en contact "élastique avec des protubérances constituant les "vraies" touches de l'appareil. (Fig.15).

Le circuit électronique desdites exécutions sera construit sur base modulaire; Toutes les fonctions et indices communes à toutes - ou la plupart - des langues et des calculs sont incorporés dans une exécution standard de circuit électronique relié aux "vraies" touches; pour chacune au moins des langues un module de circuit électronique comporte tous les indices la particularisant et sera incorporé dans chaque appareil pour former des appareils au moins unilingues

Chaque appareil unilingue est équipé d'un "faux" clavier sur lequel sont inscrits, en plus de tous les indices standard, les susdits indices particularisants de la langue de l'appareil.

L'on peut aussi exécuter des appareils a deux, une série ou toutes les

f

langues utiles; Lesdits appareils seront équipés des commutateurs adéquats et, en outre, des "faux" claviers en autant d'exemplaires adéquats que de langues de l'appareil, lesdits "faux" claviers constituant les moyens indispensables, en l'absence desquels l'opérateur ne peut pas effectuer un fonctionnement correct pour chaque langue.

Une autre exécution atteignant le même résultat consiste à pourvoir l'appareil d'un clavier fixe normal et, pour chaque langue, munir l'appareil d'un "capuchon" souple, élastique épousant les formes du clavier et de ses touches, ledit capuchon individualisé pour chaque langue à l'emplacement au dessus des touches du vrai clavier des indices de la langue en cause.

Une exécution mécanique de la précédente consiste à remplacer le capuchon souple, élastique par un rideau souple portant, longitudinalement, la réplique des capuchons précédents avec reproduction des indices utilisés, ledit rideau s'enroulant de droite à gauche, au moins, positionnant la reproduction du capuchon requis en relation avec le commutateur de la langue correspondante.

Une fois le principe connu, d'autres exécutions se révèlent valables, p.ex. Sur un clavier normal, mais transparent, au moins aux touches et alentours, pratiquer en plus des inscriptions normales d'indices mais par surimpression une deuxième inscription en matière fluorescente, invisible à la lumière normale mais se révélant à la vue par éclairage, dans le châssis p.ex., par la lumière de Wood, rendant fluorescente la deuxième inscription et masquant la première.

Une exécution analogue consiste à remplacer les touches du clavier habituel par des touches constituées de cristaux liquides p.ex. branchés sur les commutateurs adéquats pour afficher les indices de la langue utilisée.

Ledit clavier à cristaux liquides peut être connecté à tous types de commutateurs, y compris rhéostats effectuant une régulation continue.

Ce genre d'appareil est couramment pourvu d'au moins une mémoire; dans le cas présent il est utile, et il peut être économique, de prévoir une connection du circuit électronique à une prise de branchement externe permettant de raccorder à l'appareil d'autres engins électroniques tels que p.ex., une mémoire additionnelle, alphabétique ou autre; Ce dernier genre de mémoire peut servir de listing

↓

pour la TVA, listes d'adresses pour associations, listes publicitaires de petites et moyennes entreprises et de multiples combinaisons.

L'exécution d'appareils de ce genre pourvus d'un châssis plus grand, éventuellement plus solide, peut servir à créer, comme les "copy service", des services basés sur la vente et la mise en location d'appareils, dans des endroits accessibles au public autorisé à s'en servir moyennant retribution; Pour les appareils susdits l'on pourrait les dénommer "Stamp service", "Instant postage", "Instant Stamp", "Address Service", "Mail service" etc ou "Service Timbre", "Timbre instantané", "Affranchi minute", "Service adresse", "Service courrier" etc. (Fig .I6)

Ce genre d'appareils comportera généralement la combinaison de l'impression d'adresses et de timbres, sécurité d'emploi pour le louageur, compteur distinct de timbre éventuel, mémorisation d'adresse complète par défilement ou affichage multiple, encadrement automatique, répétition des adresses, compteur éventuel.

Il est à noter que le susdit genre de "stamp service" de mise à disposition du public de machines n'est pas une simple duplication du système "copy service": en effet, dans ce dernier le public vient en apportant un texte déjà imprimé, ou couché, sur papier etc., pour le faire reproduire.

Dans le cas du "Stamp service" avec adresses, le public se présente sans texte pré-établi ou imprimé sur papier etc.; Par contre, il compose sur place - ou fait composer - le texte désiré; Il s'agit donc d'un service constituant une combinaison inventive distincte du type "copy service", déjà par la seule confection sur place de l'adresse, et donc il est créé une combinaison nouvelle.

Ladite combinaison de "service" est encore plus distincte lorsque s'y ajoute le "moyen" de timbrage.

Le "Stamp service" susdit constitue donc une combinaison brevetable.

Il n'est pas indispensable que les "Stamp service" disposent du grand modèle de machine; les petits modèles susdits peuvent convenir à ce genre de service pour débiter sur bande adhésive adresses et timbres à coller en place; Ce genre d'appareils peu coûteux peut dès lors être acquis - ou loué - par un très grand nombre de commerces ouverts au public : marchands de journaux, de tabacs

et cigarettes, papeteries, banques, grandes surfaces et même épiceries etc., tandis que le prix minime desdites machines en facilitera l'équipement de tous les guichets de services postaux, comme des facteurs; Ledit bas prix facilitera l'acquisition desdits appareils non seulement de professionnels tels que médecins, avocats huissiers etc., mais finalement de simples particuliers qui, individuellement ou par groupe familial, consomment un minimum de timbres justifiant l'acquisition d'un appareil peu coûteux, accomplissant plusieurs services intéressants et utiles.

Il va de soi que rien ne serait changé à la base de la susdite invention par le fait de scinder en opérations distinctes, mais associées en une combinaison, l'impression de la valeur du timbre et de son symbole.

A cet effet, l'on pré-imprime des bandes de support imprimable, à introduire dans la machine, portant le symbole visible du timbre sans chiffres, tandis que l'on imprime électroniquement en une marge latérale de la susdite bande, traitée à cet effet, le mode d'identification de l'utilisateur et la somme maximale de timbres dont il peut faire usage.

Pareilles bandes pré-imprimées avec le symbole sont vendues et débitées par les services postaux au moyen de machines électroniques imprimant dans la marge les susdits modes d'identification et la somme maximale d'utilisation.

Lesdites bandes seront dès lors introduites dans la susdite machine imprimante; celle-ci est programmée pour enregistrer le chiffre, code, de l'utilisateur et à ne pas émettre de timbres en son absence, en même temps qu'elle enregistre le chiffre maximum d'utilisation et à bloquer l'émission de timbres audit niveau. (Fig. I/5.).



REVENDIGATIONS:

1°-Machine électronique comprenant:

- un clavier alphanumérique,
- un dispositif d'affichage d'un certain nombre de caractères introduits par le clavier
- au moins une mémoire vive d'emmagasinage d'informations introduites par le clavier,
- un support imprimable amovible, préférablement en rouleau,
- une imprimante commandée par des signaux introduits par le clavier ou provenant de la mémoire, imprimant des indices constitués de caractères alphanumériques, ces caractères formant des lignes de caractères dans le sens de la lecture, et des colonnes de caractères perpendiculairement au sens de la lecture, l'impression se faisant au moyen de la susdite imprimante électronique, sur un support dont la largeur, perpendiculairement au sens de défilement, est inférieure à la longueur d'une ligne de texte à imprimer, et en ce qu'il comprend les étapes suivantes:
 - emmagasiner le texte à imprimer, ainsi que l'information sur sa présentation en lignes et colonnes de caractères, dans une mémoire,
 - balayer en lecture la mémoire de façon à lire les informations emmagasinées, d'une façon séquentielle correspondant à des colonnes successives du texte à imprimer,
 - envoyer l'information correspondant à une colonne de caractères du texte, caractérisée en ce que l'impression s'effectue après rotation angulaire des caractères, leur encadrement, séquentialisation et commande du défilement du support d'impression et de l'impression des colonnes successives du texte à imprimer, pour obtenir ainsi l'impression du texte dans le sens adéquat du support, et en ce qu'elle imprime au moins des timbres poste.

2°- Machine électronique selon la revendication 1°, caractérisée en ce que ladite rotation de caractères est de 90°.

3°- Machine électronique selon la revendication 2°, caractérisée en ce que ladite rotation de caractères est de 180°.

- 4°- Machine électronique selon la revendication 1° caractérisée de plus en ce qu'elle comprend un logement dans le boîtier pour l'introduction au moins partielle, en position d'impression à la place du support d'impression amovible en rouleau, d'un support d'impression plat destiné à recevoir un imprimé déterminé.
- 5°- Machine électronique selon la revendication 4° caractérisée en outre en ce que le logement susdit est disposé à gauche-haut et reçoit, au moins manuellement, de l'extérieur, par le haut, à l'endroit du passage de la bande et de son contact avec le dispositif imprimant, une enveloppe captant directement impression des indices voulus, à l'envers, sauf sur bord replié d'enveloppe. (Fig.4/5 - 6/7-8/9).
- 6°- Machine électronique selon la revendication 5 caractérisée en outre en ce que l'inversion séquentielle entre le premier et dernier indice de chaque ligne, le classement des lignes superposées et leur inversion séquentielle, dont la première devient la dernière à être imprimée, correspond à une rotation angulaire de 180°.
- 7°- Machine électronique selon la revendication 4 caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison d'un logement partiel, fente, du côté latéral-haut-gauche, pivotement indiciel de 90° à droite pour un timbre correct et à 180, sectionnement, encadrement plus inversion séquentielle des lignes, pour une adresse-abrégée correcte. (Fig.10/II- I & 5).
- 8°- Machine électronique selon la revendication 7, caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison d'un passage, fente complète, du côté latéral gauche, et pivotement indiciel à 90° pour un timbre correct et, en outre, inversion séquentielle pour une adresse non-abrégée correcte. (Fig.12/23).
- 9°- Machine électronique selon revendication 4, caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison comprenant un passage, fente complète en haut, pivotement indiciel de 180° et inversion séquentielle par ligne, de tous les indices ainsi que de toutes les lignes imprimées. (Fig.14).
- 10°- Machine électronique selon la revendication 9, caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison comprenant au moins plusieurs claviers amovibles munis de touches au moins mono-fonctionnelles. (Fig.15).



- II°- Machine électronique selon la revendication I0° caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison d'un clavier équipé de touches en cristal liquide.(Fig.I5).
- I2°-Machine électronique selon la revendication 9° caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison comprenant au moins une connection à une mémoire extérieure distincte de la machine. (Fig.I4).
- I3°- Machine électronique selon la revendication 9° caractérisée on outre en ce qu'elle comporte la combinaison comprenant plus d'un seul dispositif imprimant a fonctionnement au moins simultané. (Fig.I6).
- I4°- Machine électronique selon la revendication I3° caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison comprenant, au moins, un dispositif imprimant de forme circulaire .(Fig.I7).
- I5°- Machine électronique selon la revendication 9° ,caractérisée en outre en ce qu'elle comporte la combinaison comprenant un dispositif d'introduction, de translation et d'éjection de supports imprimables plats hors de la machine, au moins automatisé . (Fig.I7).
- I6°- Machine électronique selon l'une quelconque des revendications I° à I5° caractérisée en outre en ce qu'elle comporte un dispositif de verrouillage, au moins à distance, d'émission de timbres poste, sa mise en service par au moins un locataire dans un lieu généralement librement accessible au public,moyennant rémunération d'emploi, et production d'au moins un petit imprimé de format timbre poste et adresse,formant un "stamp service" au moins. (Fig.I6).
- I7°- Machine électronique selon la revendication I° caractérisée en ce que le support imprimable est formé d'une bande pré-imprimée au symbole du timbre et comporte une marge latérale sur laquelle est électroniquement enregistré un code d'identification de l'utilisateur ainsi que le montant maximum de valeur d'utilisation en timbres et en ce que la susdite machine est programmée pour ne fonctionner qu'avec ledit code et bloquer son fonctionnement lorsque son débit a atteint le chiffre maximum permis. (Fig.I/5).

Foravel

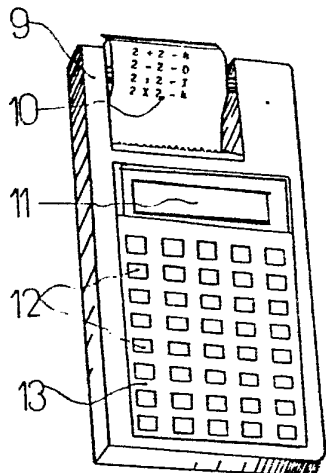


FIG. 1.

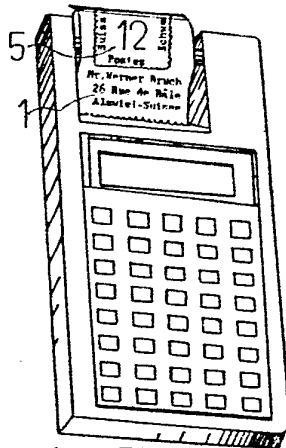


FIG. 2.

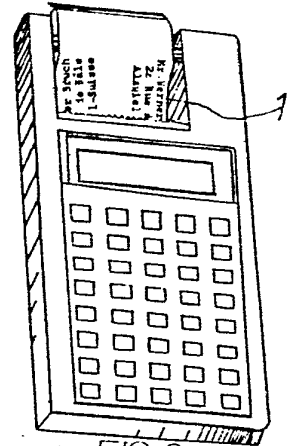


FIG. 3.

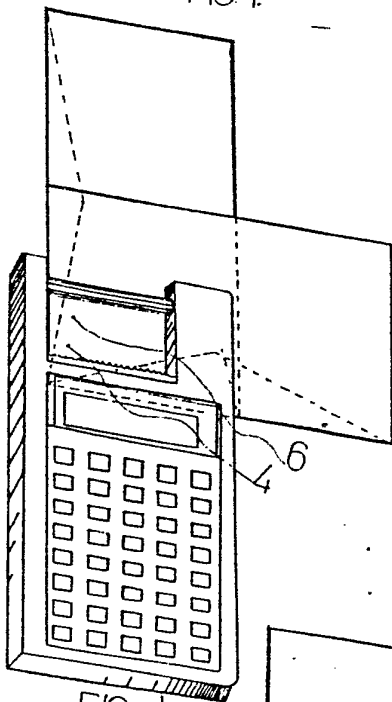


FIG. 8|9

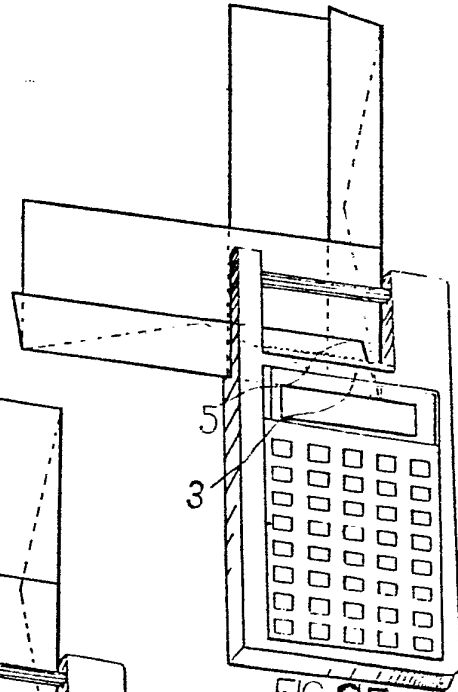


FIG. 6|7

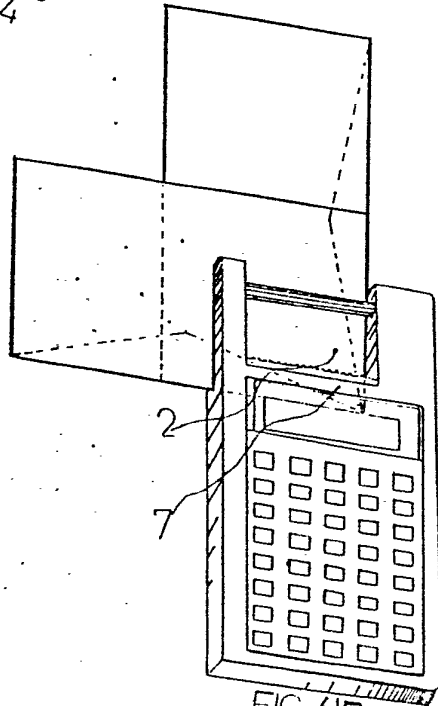


FIG. 4|5

Handwritten signature

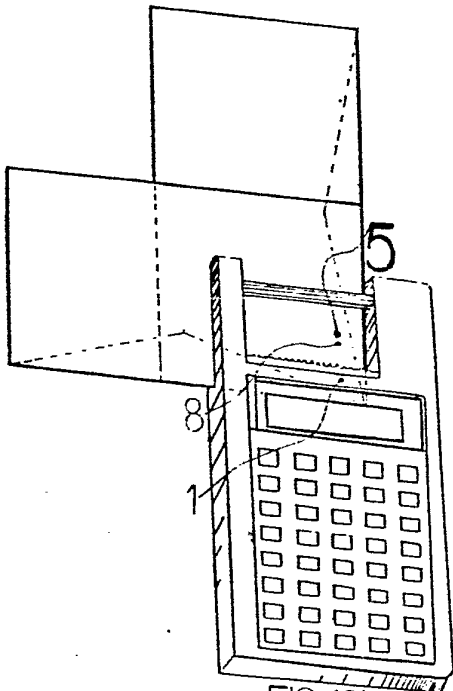


FIG. 10/11

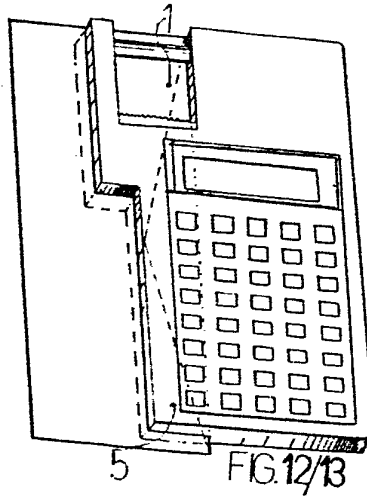


FIG. 12/13

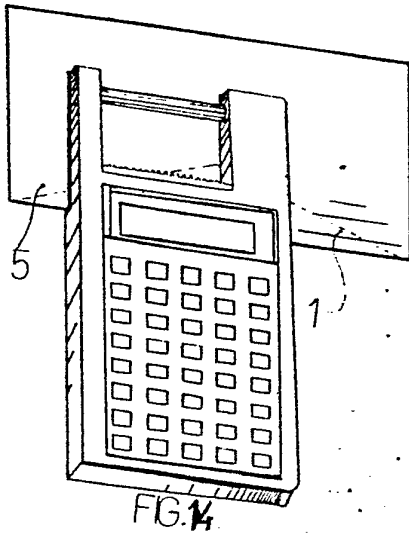


FIG. 14

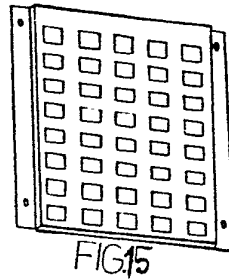


FIG. 15

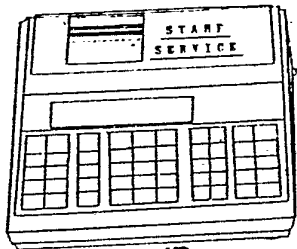


FIG. 16

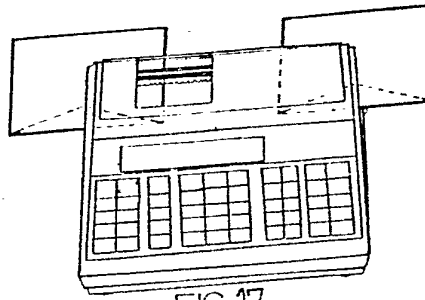


FIG. 17

florova